

Négociations sur le Télétravail : de petites avancées au détriment de certains acquis...

Lors de la 3^e réunion de négociation, la Direction a formulé ses dernières propositions, réaffirmant son intention d'ouvrir le télétravail à un plus grand nombre de personnes, mais aussi de fusionner « l'accord télétravail de 2018 » avec l'accord « vendeur autonome de 2009 ».

Tout n'est donc pas si constructif ni innovant...

Demain : 1 Accord pour tous / Aujourd'hui : 2 Accords et des salariés exclus

Ce qui est envisagé pour demain :

	Dernières propositions de la Direction			
	Accord	Jours télétravail	Indemnités	Equipements
Salariés sédentaires en production/logistique	Accord unique 2022	2 j /semaine + 10 j /an	2€ net /jour	Pack standard *
Salariés sédentaires dans le tertiaire		8 j /mois + 10 j /an	plafonné à 168€ net /an	
Salariés itinérants		Sans déclaration	Fonction Ventes : 360€ net /an Tech. intervention : 103€ net /an	Pack standard * + imprimante
Salariés semi-itinérants		Sans déclaration	Frais plafonnés à 168€ net /an	Pack standard *

Ce que nous avons aujourd'hui :

	Conditions actuelles			
	Accord appliqué	Jours télétravail	Indemnités	Equipements
Salariés sédentaires en production/logistique	Pas d'accord	0	0	-
Salariés sédentaires dans le tertiaire	Accord télétravail 2018	2 j / semaine	0	Non
Salariés itinérants (Fonction Vendeurs uniquement)	Accord Vendeur autonome 2009	Sans déclaration	215€ brut / mois + frais internet	Pack standard *
Salariés semi-itinérants	Pas d'accord	0	0	-

* Pack matériels standard = - Clavier/souris déportés + Fauteuil + **Ecran fixe** + Casque

Les points + : Des avancées intéressantes répondant aux 1^{ères} revendications de FO

• **Pour les sédentaires** : Forfait mensuel de 8 jours à poser librement pour le Tertiaire, **éligibilité** pour les sédentaires **en production et logistique**, **+10 jours flexibles / an** (en plus des 6 jours exceptionnels actuels), possibilité de fractionner en **1/2 journée**, **nouveaux lieux** de télétravail (domicile + autres sites de l'entreprise + espaces de co-working), possibilité de déclarer 1 jour avant (avec accord du manager)...

Pour les semi-itinérants (avoir une fonction D, avec visites clients importantes) : **Éligibilité à l'Accord télétravail**, avec de 2 jours de télétravail / semaine...

Les points - : Des propositions encore trop insuffisantes et inégales !

- **Pour tous** : des **indemnités** encore trop **insuffisantes** voire **indécentes**, un nombre de **jours flexibles trop faible** pour donner **plus d'agilité aux salariés** et **davantage d'attractivité à l'entreprise** !
- **Pour les vendeurs** : un **recul inconcevable des indemnités** nécessaires liées à l'aménagement du domicile (depuis 2009, l'entreprise ne leur fournit plus de lieu de travail). Certains vendeurs autonomes actuels auront des compensations, mais tous les nouveaux et les autres vendeurs itinérants travaillant dans les mêmes conditions ne pourront donc plus profiter de cette aide indispensable ! **Stupéfiant que cela ne pose aucun problème de supprimer ces acquis pour certaines organisations syndicales faisant la part belle à la Direction.**

Malgré certaines avancées intéressantes répondant aux revendications de FO, ces propositions sont trop insuffisantes, et suppriment les conditions de travail actuelles des vendeurs... reprendre aux uns pour donner aux autres ??

Pour FO, cet accord en l'état est insuffisant, inéquitable et pas assez attractif !

Nous attendions mieux d'une entreprise classée « 10^e Meilleur employeur 2022 par Glassdoor »



Plus responsable : Pour préserver la biodiversité et compenser notre empreinte carbone, FO s'engage à replanter 1 arbre pour chaque nouvelle publication de tracts / envoi d'emails.

